Conditions Générales du **PAMM**

Nom de la marque: Traders Trust

Version: 2026-08

Conditions Générales du **PAMM**

1. INTRODUCTION

Les présentes Conditions Générales du PAMM (« Conditions ») régissent l'utilisation du service PAMM (Percentage Allocation Management Module) de Traders Trust.

Traders Trust est la dénomination commerciale du groupe de sociétés Traders Trust, ci-après dénommé « Traders Trust » et « la Société ».

Traders Trust Ltd est une société constituée conformément aux lois des Seychelles sous le numéro d'enregistrement 8429440-1, ayant son siège social à CT House, Office 9A, Providence, Mahe, Seychelles. Traders Trust Ltd est autorisée et réglementée par la Financial Services Authority (FSA) en tant que Securities Dealer, sous la licence Securities Dealer SD141.

TRADERS TRUST Traders Capital Limited est une société à responsabilité limitée constituée aux Bermudes en vertu de la section 14 et de la section 6/132C(1) du Companies Act 1981, enregistrée auprès du Registrar of Companies sous le numéro de société 54135, avec siège social au 5th Floor, Andrew's Place, 51 Church Street, Hamilton HM 12, Bermuda.

La Société exerce ses activités conformément aux lois susmentionnées.

En s'enregistrant en tant que Gestionnaire de Fonds ou Investisseur et en utilisant le Service PAMM, le Client confirme avoir lu, compris et accepté les présentes Conditions ainsi que la documentation juridique applicable de la Société, y compris le Contrat de Services Client et tout autre document juridique publié par la Société.

2. DÉFINITIONS

Aux fins des présentes Conditions :

Client désigne toute personne physique ou morale ayant conclu une relation contractuelle avec la Société et maintenant un compte de trading actif auprès de la Société.

Investisseur désigne un Client qui alloue des fonds à une stratégie PAMM.

Gestionnaire de Fonds désigne un Client qui crée et gère une stratégie PAMM et exécute des opérations via le Compte de Trading PAMM.

PAMM désigne le service de Percentage Allocation Management Module fourni par la Société.

Compte de Trading PAMM désigne le compte de trading dédié utilisé exclusivement pour les activités de trading liées à la stratégie PAMM.

Compte Propriétaire désigne le compte de trading personnel du Gestionnaire de Fonds associé à la stratégie PAMM par lequel le Gestionnaire de Fonds accède au Portail du Gestionnaire PAMM et reçoit les frais applicables.

Offre d'Investissement désigne l'ensemble des conditions établies par le Gestionnaire de Fonds selon lesquelles les Investisseurs peuvent participer à une stratégie PAMM.

Commission de Performance désigne les frais facturés par le Gestionnaire de Fonds sur la base des profits générés pour un Investisseur.

Commission de Gestion désigne les frais continus facturés par le Gestionnaire de Fonds conformément à l'Intervalle de Trading configuré.

Rollover désigne le processus périodique de synchronisation au cours duquel sont traités les dépôts, les retraits, les répartitions de profits et pertes, les calculs de frais et les mises à jour de participation.

3. SERVICE PAMM

Le Service PAMM permet aux Investisseurs d'allouer des fonds à des stratégies de trading gérées par des Gestionnaires de Fonds indépendants via un Compte de Trading PAMM dédié.

La Société fournit la technologie PAMM, l'infrastructure de trading ainsi que le calcul technique et la répartition des profits, des pertes et des frais.

La Société ne:

- fournit pas de conseils en investissement, de gestion de portefeuille ou de services de gestion d'actifs;
- ne recommande ni n'approuve aucun Gestionnaire de Fonds ou stratégie PAMM;
- n'évalue pas la compétence, l'expérience ou l'adéquation d'un Gestionnaire de Fonds; et
- ne garantit aucun niveau de profit, de performance ou de préservation du capital.

Toutes les décisions d'investissement sont prises exclusivement par l'Investisseur et à ses propres risques.

La participation à une stratégie PAMM ne transfère pas la propriété ou le contrôle du compte de trading de l'Investisseur au Gestionnaire de Fonds. L'Investisseur demeure le propriétaire légal du compte de trading sous-jacent utilisé pour participer au Service PAMM.

4. INSCRIPTION ET PARTICIPATION

4.1 Inscription du Gestionnaire de Fonds

Pour devenir Gestionnaire de Fonds, un Client doit:
- détenir un compte de trading financé éligible sur un serveur pris en charge;
- compléter le processus d'inscription du Gestionnaire PAMM via l'Espace Client Traders Trust; et
- accepter les présentes Conditions.

Une fois l'inscription effectuée avec succès, un Compte de Trading PAMM dédié sera créé et associé au Compte Propriétaire du Gestionnaire.

4.2 Inscription de l'Investisseur

Pour participer à une stratégie PAMM, un Client doit:
- détenir un compte de trading financé éligible sur un serveur pris en charge;
- compléter le processus d'inscription de l'Investisseur PAMM; et
- accepter l'Offre d'Investissement applicable ainsi que les présentes Conditions.

Le PAMM est actuellement disponible uniquement pour les comptes de trading détenus sur les serveurs MT4 Live 3 et MT5.

5. OFFRES D'INVESTISSEMENT ET FRAIS

Un Gestionnaire de Fonds doit créer au moins une Offre d'Investissement avant que les Investisseurs puissent rejoindre la stratégie PAMM.

Une Offre d'Investissement peut inclure :
- Visibilité Publique ou Privée;
- Intervalle de Trading;
- Investissement Initial Minimum;
- Dépôt Minimum;
- Retrait Minimum;
- Commission de Performance;
- Commission de Gestion; et

- Liens d'Adhésion.
- Links de Adesão.

Les stratégies publiques sont visibles par tous les Clients Traders Trust via la section Stratégies PAMM de l'Espace Client.

Les stratégies privées ne sont pas affichées publiquement et ne peuvent être rejointes qu'au moyen d'un Lien d'Adhésion dédié fourni par le Gestionnaire de Fonds ou par un Introducing Broker (IB) autorisé.

Les Commissions de Performance sont calculées selon la méthodologie High Water Mark et sont facturées uniquement sur les profits nets générés pour l'Investisseur qui dépassent le niveau de capitaux propres le plus élevé précédent sur lequel une Commission de Performance a déjà été facturée.

Les Commissions de Gestion peuvent être configurées sous forme de pourcentage ou de montant fixe et sont facturées conformément à l'Intervalle de Trading sélectionné.

La Société effectue le calcul technique et la répartition de tous les frais PAMM conformément à l'Offre d'Investissement configurée.

Sauf configuration contraire dans le système PAMM, les Commissions de Performance et les Commissions de Gestion perçues par le Gestionnaire de Fonds peuvent rester investies dans la stratégie PAMM jusqu'à ce qu'elles soient retirées ou transférées vers le Compte Propriétaire associé.

6. DÉPÔTS, RETRAITS ET ROLLOVER

Tous les dépôts PAMM, retraits, clôtures d'investissements et calculs de frais sont traités lors du prochain Rollover programmé. Les Rollovers sont normalement effectués environ toutes les heures ; toutefois, le moment exact peut varier en fonction de la charge du système, des conditions de marché, des exigences de maintenance ou d'autres considérations opérationnelles.

Les fonds investis dans une stratégie PAMM sont déduits du compte de trading enregistré de l'Investisseur et peuvent ne pas être immédiatement reflétés dans le tableau de bord PAMM avant que le prochain Rollover n'ait été finalisé.

Les demandes de retrait peuvent être soumises alors que la stratégie PAMM comporte des positions ouvertes. Le montant final du retrait peut différer du montant demandé en raison des variations des profits ou pertes flottants et/ou de la déduction des frais applicables avant le traitement de la demande de retrait.

Un Rollover est le processus au cours duquel le système PAMM :
- traite les nouvelles inscriptions d'Investisseurs ;
- traite les dépôts et les retraits ;
- met à jour les valeurs des investissements ;

- répartit les profits et les pertes ;
- calcule et facture les frais applicables ; et
- recalcule les parts de participation des Investisseurs dans la stratégie.
- distribui lucros e perdas;
- calcula e cobra as comissões aplicáveis; e
- recalcula as participações dos Investidores na estratégia.

7. OBLIGATIONS DU GESTIONNAIRE DE FONDS

Le Gestionnaire de Fonds accepte de :

- négocier la stratégie PAMM de bonne foi ;
- maintenir la confidentialité de tous les identifiants de connexion ;
- respecter toutes les lois et réglementations applicables dans sa juridiction ;
- fournir des informations exactes et complètes à la Société ; et
- surveiller et gérer la stratégie PAMM de manière continue.

Le Gestionnaire de Fonds ne doit pas se présenter comme un employé, un agent ou un représentant de la Société ni faire des déclarations au nom de la Société sans autorisation écrite préalable.

La Société ne pourra être tenue responsable des actes, omissions, déclarations, décisions de trading, communications ou comportements d'un Gestionnaire de Fonds. Tout litige entre un Investisseur et un Gestionnaire de Fonds devra être résolu directement entre ces parties, sans l'intervention ni la responsabilité de la Société.

8. RECONNAISSANCES DE L'INVESTISSEUR

En participant à une stratégie PAMM, l'Investisseur reconnaît et accepte que :

- le trading avec effet de levier et la participation à des stratégies PAMM comportent un niveau élevé de risque et peuvent entraîner la perte de tous les fonds investis dans la stratégie PAMM ;
- les performances passées ne constituent pas une indication des résultats futurs ;
- la Société ne garantit pas la rentabilité d'une quelconque stratégie PAMM ;
- la Société n'est pas responsable des actions, omissions ou performances d'un Gestionnaire de Fonds ;
- l'Investisseur est seul responsable du suivi de ses investissements PAMM et de ses propres décisions d'investissement ; et
- l'Investisseur a effectué sa propre évaluation indépendante de la stratégie PAMM et du Gestionnaire de Fonds avant de décider d'y participer.

9. RISQUES TECHNOLOGIQUES ET DE LA PLATEFORME

Le Service PAMM repose sur des applications logicielles, des plateformes de trading, des réseaux de communication et des systèmes de fourniture de données.

La Société ne pourra être tenue responsable de toute perte ou dommage résultant de :

- défaillances matérielles ou logicielles ;
- interruptions des communications ;
- retards dans le traitement des ordres ;
- échecs de synchronisation ;
- flux de données inexacts ou retardés ; ou
- tout autre dysfonctionnement technique échappant au contrôle raisonnable de la Société.

De tels événements peuvent entraîner des retards, des allocations manquées, des soldes incorrects ou des différences entre le Compte de Trading PAMM et les registres d'investissement de l'Investisseur.

10. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

La Société agit exclusivement en tant que fournisseur des fonctionnalités de la plateforme PAMM et des services techniques associés.

Dans la mesure maximale autorisée par la législation applicable, la Société ne pourra être tenue responsable de toute perte directe ou indirecte, perte de profits, pertes de trading, pertes d'investissement, dommages indirects ou toute autre perte résultant de l'utilisation du Service PAMM.

Le Client accepte d'indemniser et de dégager de toute responsabilité la Société, ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, employés, agents et prestataires de services contre toute réclamation, responsabilité, dommage, coût ou dépense résultant de la violation des présentes Conditions par le Client, de ses activités de trading ou de litiges entre Investisseurs et Gestionnaires de Fonds.

11. INACTIVITÉ ET ARCHIVAGE DES COMPTES

Afin d'assurer le fonctionnement et la maintenance efficaces du Service PAMM de Traders Trust, la Société se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'archiver automatiquement les profils inactifs des Gestionnaires de Fonds et des Investisseurs après quatre-vingt-dix (90) jours calendaires consécutifs sans activité de trading, activité d'investissement ou toute autre activité liée au PAMM.

12. DISPOSITIONS DIVERSES

L'inscription en tant que Gestionnaire de Fonds ou Investisseur ne modifie pas le statut sous-jacent du Client au titre du Contrat de Services Client de la Société.

Si une disposition des présentes Conditions est jugée invalide ou inapplicable, les autres dispositions resteront pleinement en vigueur et produiront tous leurs effets.

La Société se réserve le droit de modifier les présentes Conditions à tout moment. Toute version mise à jour publiée par la Société prendra effet à la date indiquée dans le document mis à jour ou, si aucune date n'est indiquée, à la date de sa publication.

L'utilisation continue du Service PAMM après une telle publication constitue une acceptation des Conditions modifiées.

Les présentes Conditions sont régies et interprétées conformément aux lois applicables à l'entité Traders Trust concernée fournissant le Service PAMM au Client, sans préjudice des droits impératifs de protection des consommateurs pouvant être applicables en vertu de la législation en vigueur.

Les présentes Conditions peuvent être traduites dans des langues autres que l'anglais à des fins de commodité uniquement. En cas d'incohérence, de divergence, d'ambiguïté ou de conflit entre la version anglaise et toute version traduite, la version anglaise prévaudra et fera foi dans toute la mesure permise par la législation applicable.